



Parts entre enfants inegales?!

Par **chris0062**, le **29/06/2008 à 22:38**

Bonjour a tous, je vais essayer de faire court, la question que je me pose est est-il possible de desheriter un enfant dans un testament, ou alors l'ensemble des biens doit-il etre reparti entre les enfants en parts egales, en termes de valeur. Un ami a m'a explique que pour lui le desheritage etait impossible, cependant les parts pouvaient ne pas etre egales. Si c'est en effet comme cela que ca se passe, quel est le minimum que peut recevoir un enfant? Merci a tous de m'eclairer sur ce sujet.

Par **Visiteur**, le **30/06/2008 à 15:23**

Bonjour,
On ne peut déshériter un enfant, le minimum de "réserve" des héritiers est:
50% pour 1 enfant (Quotité disponible 50%)
66,66% (2/3) pour 2 enfants (QD 33,33% soit 1/3)
75% (3/4) pour 3 enfants et plus (Q.D 25%)
La quotité disponible peut être répartie à qui l'on souhaite.